

Parlons Vélo ! Municipales 2020

Cesson-Sévigné (35510)

Réponses de Claudine David, au nom de la liste « AGISSONS POUR UNE VILLE ECOLOGIQUE ET SOLIDAIRE »

— le 26/02/2020 à 12:31 —

Adopter (ou renouveler) un plan vélo local ambitieux, financé et concerté, dès le début du mandat

Action n°1 : je m'engage

Dès le début de mandat, remettre à jour le plan vélo

- en mettant en place un comité de suivi opérationnel se réunissant au minimum 6 fois par an ;
- en établissant un budget annuel de minimum 25 euros

par an et par habitant pour financer le développement de l'usage du vélo au quotidien sur votre commune.

Nous vous invitons à préciser en commentaire ci-dessous le montant du budget annuel par habitant que vous appliquerez au cours de votre mandat.

Un Schéma Directeur Vélo a été défini pour l'ensemble de Rennes Métropole. Il englobe un projet de Réseau Express Vélo et des liaisons secondaires.

Pour diffuser les effets du Réseau Express Vélo dans votre commune, la réalisation d'un plan vélo communal est importante.

Affirmer le vélo comme mode de déplacement porte à porte pertinent pour une proportion importante de nos déplacements (65 % des déplacements dans la métropole font moins de 3km)

Assumer le rééquilibrage de l'espace public, aujourd'hui majoritairement dévolu aux véhicules motorisés, en faveur des modes de déplacements actifs et de la qualité de vie.

Le comité de suivi opérationnel est prévu dans notre mandat.

Budget : Cela représente 450 000 euros par an, à ventiler entre Rennes Métropole (2/3) et la ville de Cesson-Sévigné (1/3).

Nous nous engageons par conséquent sur ce budget minimum qui pourra être augmenté en cours de mandat, en fonction des projets.

Action n°2 : je m'engage

Désigner un ou une responsable (madame ou monsieur vélo) et mettre en place un comité vélo régulier se réunissant au minimum 6 fois par an.

Puis mettre en place à l'échelle de la Métropole, une instance de concertation sur les enjeux de la mobilité assurant le suivi de la mise en œuvre du Plan de Déplacement Urbain. Créer un service vélo au sein des services de la Métropole, garant de l'atteinte des objectifs métropolitains en faveur du vélo, assurant la montée en compétences des services de voirie et d'aménagement urbain

Il est prévu dans notre programme un(e) élu(e) référent(e) vélo, qui sera entre-autres en charge du suivi du comité vélo.

Développer un réseau cyclable cohérent

Action n°3 : je m'engage

Créer des pistes cyclables larges, continues et sécurisées, c'est-à-dire séparées physiquement des piétons et des voitures sur les axes à forte circulation suivants : L'objectif consistera à relever le niveau qualitatif des aménagements cyclables pour permettre à tout à chacun de s'y déplacer, quelque soit son âge (enfants et personnes âgées notamment), quelles soient ses capacités physiques et son véhicule (vélo classique, VAE, vélo cargo, draisienne, tricycle pour personnes âgées, PMR, trottinettes, etc.)

Ainsi que de renforcer le niveau de service des aménagements cyclables (entretien, éclairage, etc.)

Action prise en compte dans notre programme. La sécurité des piétons et vélos fait partie de nos 10 engagements prioritaires.

Il est toutefois à noter que la mise en œuvre de cette action n'est pas sans difficultés. Des priorisations seront à effectuer.

Action n°4 : je m'engage

Mettre en place des itinéraires cyclables jalonnés pour relier et rejoindre les pôles d'attractivité : de la commune ou des communes voisines [gare, écoles, commerces / zones commerciales, équipements municipaux, stade, etc.]

Assurer une meilleure prise en compte de la continuité des itinéraires cyclables en cas de travaux sur la chaussée, ou en bordure de chaussée.

Action prise en compte dans notre programme. Rejoint les demandes des habitants de tous les secteurs de la ville, commerçants et entreprises.

Action n°5 : je m'engage

Créer un réseau d'itinéraires cyclables jalonnés inter-quartiers et d'agglomération. Mettre en œuvre un plan de résorption des discontinuités cyclables sur le mandat (sur la base des signalements des usagers cf. carte issue du baromètre 2019 - points noirs et tronçons prioritaires).

Plan à établir dès le début du mandat par le comité vélo, en lien avec Rennes Métropole. Ce plan sera actualisé chaque année.

Action n°6 : je m'engage

Créer des connexions entre le réseau cyclable local et celui des communes voisines.

Action prise en compte dans notre programme.

Construire une ville agréable à vivre pour toutes et tous

Action n°7 : je m'engage

Repenser le plan de circulation pour supprimer le trafic de transit dans les quartiers résidentiels et le concentrer sur les grands axes. Axes principaux (20%) = pistes cyclables séparées de la circulation générale. Axes secondaires (80%) = un maillage de rues apaisées avec un faible volume motorisé

Cette demande rejoint celle exprimée par de nombreux habitants, notamment les riverains des hameaux.

Notre action rejoint celle définie en action 9.

Ce plan de circulation sera revu en lien avec le PDU (Plan de Déplacements Urbains) de Rennes Métropole.

Action n°8 : je m'engage

Afin d'améliorer la sécurité de toutes et tous, la qualité de l'air et de favoriser les mobilités douces, en application de l'article L. 2213-2 1° du Code Général des Collectivités Territoriales, interdire la traversée de la ville aux camions de plus de 3,5t.

La ville de Cesson-Sévigné est faiblement concernée par le transit, hors la rocade.

Action n°9 : je m'engage

Repenser le plan de circulation en réfléchissant à la place de la voiture dans la ville. Repenser le plan de circulation permet d'augmenter au maximum le linéaire de rues apaisées. Ce processus de hiérarchisation du réseau viaire a pour objectif, à terme, de ne conserver du transit motorisé que sur des axes susceptibles d'accueillir des pistes cyclables de qualité.

Notre objectif est de développer la place du vélo dans la ville et de favoriser l'ensemble des modes de transport actifs.

Action n°10 : je m'engage

Mettre en place une Zone à Faibles Émissions ambitieuse dans le centre-ville

Action prise en compte dans notre programme : développement des zones de partage dans le centre ville.

Action n°11 : je ne m'engage pas

Arrêter tout projet de construction de grande infrastructure routière destinée aux véhicules motorisés.

Le développement économique et l'arrivée de nouveaux habitants, notamment à ViaSilva, doit s'accompagner d'un report de l'utilisation de la voiture au bénéfice d'autres solutions de transport longues distances.

Il faut par ailleurs des infrastructures pour la circulation des bus et des trains.

Action n°12 : je m'engage

Réaménager les avenues qui sont à 2×2 voies en 2×1 voies, en redistribuant l'espace au profit des transports en commun, des piétons et des vélos. Cela concerne également les 2 voies ou plus d'accès aux carrefours et giratoires (voies multiples de tourne-à-gauche et tourne-à-droite), ainsi que le nombre de voies sur les giratoires qui accélèrent de manière injustifiée la vitesse des automobiles. Ces aménagements de conception ancienne (années 80) ne sont évidemment plus adaptés pour partager l'espace et sécuriser la mobilité cyclable.

La ville est surtout concernée par les giratoires. Ce point sera pris en compte par le comité vélo.

Action n°13 : je m'engage

Généraliser la vitesse de circulation à 30 km/h en modifiant l'aménagement des rues pour rendre cette limitation effective (réduction de la largeur de la chaussée, chicanes, ralentisseurs) et développer des zones de rencontre là où le trafic est très limité.

En complément, utilisation du radar pédagogique dans ces rues et présence accrue de la Police Municipale

Action n°14 : je m'engage

Créer des zones à très faible circulation dans certaines rues (sens unique, mise en cul de sac) pour empêcher la circulation de transit à travers les quartiers résidentiels ou devant les écoles.

En lien avec la sécurisation des abords des écoles (prévu dans notre programme)

Action n°15 : je m'engage

Généraliser les double-sens cyclables, les sas vélo et les cédez-le-passage cycliste aux feux.

Dans les zones 30 avec un espace suffisant. Pas possible dans les zones 50

Action n°16 : je m'engage

Restreindre ou supprimer la circulation devant les écoles aux heures d'entrée et de sortie des classes.

Prévu dans notre programme

Action n°17 : je m'engage

Mener une réflexion sur la place du stationnement en zone résidentielle, notamment lorsque chaque pavillon dispose d'un espace de stationnement privatif.

Actionner tous les leviers nécessaires au développement du vélo

Action n°18 : je m'engage

Offrir du stationnement vélo sécurisé à la halte ferroviaire de Cesson-Sévigné avec des aides au financement, en profitant du programme Alvéole de la FUB.

Action n°19 : je m'engage

Implanter des arceaux vélos normatifs (proscrire les "arrache roue") dans toute la commune pour pouvoir accrocher son vélo facilement, notamment près des commerces. Renforcer l'offre de stationnement vélo (objectif 1 stationnement pour 15 habitants contre 1 stationnement pour 39 habitants actuellement sur la métropole)

Prévu dans notre programme

Action n°20 : je m'engage

Installer des stationnements fermés type vélobox ou espace vélo sécurisé dans des parcs concédés, des locaux ou des garages en rez-de-chaussée pour le stationnement résidentiel et à proximité des pôles d'activité.

En particulier dans les pôles d'échanges nodaux

Action n°21 : je m'engage

Créer des locaux vélos/trottinettes dans les écoles et les équipements publics.

Action n°22 : je m'engage

Anticiper l'interdiction du stationnement motorisé à moins de 5 mètres des passages piétons en 2026, en transformant au plus tôt ces places en stationnement vélo.

Le comité vélo décidera des endroits à traiter en priorité

Action n°23 : je m'engage

Intégrer dans le PLU l'obligation de locaux vélos fonctionnels dans les immeubles d'habitation et tertiaires, les ERP, et subventionner la création de locaux vélos dans les copropriétés et dans l'habitat social.

Déjà intégré dans les règles d'urbanisme

Action n°24 : je m'engage

Aménager des aires logistiques de livraison pour faciliter les livraisons en ville par vélo cargo.

Besoin à définir en concertation avec les commerçants.

Action n°25 : je ne m'engage pas

Créer une aide à l'achat d'un vélo pour les particuliers et pour les entrepreneurs locaux (achat de remorque, vélo-cargo, triporteur, VAE, vélos pliants).

Déjà proposé par Rennes Métropole et dans les Plans de Déplacement des Entreprises.

Notre programme propose une offre de vélos à la location courte et longue durée.

Nous étudierons toutefois la possibilité de l'aide à l'achat pour les scolaires

Action n°26 : je m'engage

Soutenir les associations de services vélo (vélo-écoles, ateliers de réparation) et mettre des locaux à disposition de ces associations.

Prévu à ViaSilva

Promouvoir une culture vélo

Action n°27 : je m'engage

Favoriser le déploiement du programme national "savoir rouler à vélo" dans les écoles primaires, en équipant les écoles de stationnement vélo grâce au programme Alvéole. Le stationnement sera ainsi pris en charge à 60% et la sensibilisation à 100%.

Permettre aux jeunes générations d'adopter la mobilité à vélo dès l'entrée au collège (assurer l'accessibilité cyclable sécurisée des établissements scolaires selon la carte scolaire)

Action n°28 : je m'engage

Aider les établissements scolaires à s'équiper en vélos pour l'apprentissage à l'école.

Voir point 25.

Action n°29 : je m'engage

Créer des pistes cyclables d'apprentissage ouvertes à toutes et tous pour permettre l'apprentissage du vélo.

Action n°30 : je m'engage

Donner l'exemple : en tant que maire et élu-e-s, effectuer un maximum de déplacements à vélo.

2 des places de parking réservée à la Mairie (sur le parking Mairie) seront transformée en parkings vélos.

Action n°31 : je m'engage

Équiper les services municipaux de vélos-cargo pour réaliser une partie des livraisons municipales à vélo (repas à domicile, approvisionnement des écoles, entretien des espaces verts, police municipale).

Développer la mobilité à vélo (pour les personnes et les marchandises) au sein des services de la collectivité

Nous avons prévu de ré étudier l'ensemble des déplacements des services communaux vers des solutions décarbonnées.

Action n°32 : je m'engage

Mettre en place des pédibus et vélobus pour emmener les enfants à l'école.

Déjà réalisé pour le pédibus, à réactiver à chaque rentrée scolaire

Dispositif de vélobus à étudier avec la Police Municipale

Action n°33 : je m'engage

Créer une "fête du vélo". si elle n'existe pas déjà...

Fête du vélo et nouveaux modes de déplacements : trottinettes, gyropodes, ... sans oublier les piétons

Action n°34 : je m'engage

Lancer un plan de communication orienté sur le respect mutuel des usagers, sur les nouvelles dispositions du code de la route spécifiques au vélo (double sens cyclable, tourne à droite, sas vélo) et battre en brèche les idées reçues.

Objectif zéro mort

Conduire un plan de prévention bâti sur l'analyse partagée de l'accidentologie (apprentissage, sensibilisation, respect des aménagements cyclables)

Action n°35 : je m'engage

Inciter financièrement les entreprises à organiser des animations pro-vélo : et à mener une réflexion globale sur la mobilité de leurs salarié.e.s, sous forme d'un Plan de Mobilité en Entreprise

Intégrer les entreprises à la fête du vélo / réfléchir avec les entreprises à une journée sans voiture

Commentaires généraux

. A Cesson-Sévigné, la demande autour du vélo est très forte, nous allons y répondre.

. Notre priorité : sécuriser et améliorer les voies cyclables existantes.

. Nous créerons de nouvelles pistes cyclables. La création de liaisons nord-sud sécurisées ainsi que les dessertes des écoles seront nos priorités.

L'ensemble de ces actions sera piloté par l' élu Référent Vélo dans le cadre du Comité Vélo .